


Procédure file

Informations de base	
ACI - Procédure d'accord interinstitutionnel	2007/2273(ACI)
Procédure terminée	
Instrument de flexibilité: mobilisation pour compléter le financement des programmes de radionavigation par satellite GNSS européens EGNOS-GALILEO et de la politique étrangère et de sécurité commune PESC	
Sujet 8.70.60 Budgets annuels antérieurs 8.70.70 Instrument de flexibilité	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets	PPE-DE BÖGE Reimer	20/12/2004
Conseil de l'Union européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Événements clés			
04/12/2007	Publication du document de base non-législatif	COM(2007)0786	Résumé
10/12/2007	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
10/12/2007	Vote en commission		Résumé
10/12/2007	Dépôt du rapport de la commission	A6-0499/2007	
12/12/2007	Résultat du vote au parlement		
12/12/2007	Décision du Parlement	T6-0603/2007	Résumé
12/12/2007	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2007/2273(ACI)
Type de procédure	ACI - Procédure d'accord interinstitutionnel
Sous-type de procédure	Mobilisation des fonds
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	BUDG/6/56915

Portail de documentation				

Document de base non législatif		COM(2007)0786	05/12/2007	EC	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0499/2007	10/12/2007	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0603/2007	12/12/2007	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2008)0411	23/01/2008	EC	

Instrument de flexibilité: mobilisation pour compléter le financement des programmes de radionavigation par satellite GNSS européens EGNOS-GALILEO et de la politique étrangère et de sécurité commune PESC

OBJECTIF : mobiliser l'instrument de flexibilité en vue de compléter le financement nécessaire de 270 Mios EUR pour GALILEO et la PESC en 2008.

CONTENU : l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 (voir [ACI/2004/2099](#) et [ACI/2006/2028](#)) prévoit la mobilisation de l'instrument de flexibilité pour financer des dépenses précisément identifiées qui ne pourraient l'être dans les limites des plafonds disponibles de l'une ou de plusieurs rubriques du cadre financier pluriannuel.

Le budget 2008 nécessite des dépenses supplémentaires dépassant les plafonds de la sous-rubrique 1a et de la rubrique 4.

Il est par conséquent proposé de recourir à l'instrument de flexibilité, conformément au point 27 de l'accord interinstitutionnel.

Les montants à mobiliser sont les suivants:

- 200 Mios EUR pour le financement des programmes de radionavigation par satellite (GNSS) européens (EGNOS-GALILEO) - article 06 02 10 «Programme GALILEO» dans le cadre de la sous-rubrique 1a;
- 70 Mios EUR la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) - sous le chapitre 19 03 dans le cadre de la rubrique 4.

Instrument de flexibilité: mobilisation pour compléter le financement des programmes de radionavigation par satellite GNSS européens EGNOS-GALILEO et de la politique étrangère et de sécurité commune PESC

La commission des budgets a approuvé à l'unanimité le rapport de M. Reimer BÖGE (PPE-DE, DE) sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation de l'instrument de flexibilité.

Ce faisant, les députés se félicitent de l'accord réalisé dans le cadre de la concertation budgétaire en ce qui concerne l'utilisation de l'instrument de flexibilité pour financer les programmes GNSS et la PESC pour un montant total de 270 Mios EUR. Cette mobilisation s'était, en effet, avérée nécessaire dans la mesure où, d'une part, il était devenu impératif de financer suffisamment les programmes GNSS (EGNOS GALILEO), comme l'avait demandé le Parlement européen, et que d'autre part, le domaine de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) ? notamment la mission de l'UE pour Kosovo ? exigeait la mobilisation de ressources supplémentaires.

Les députés rappellent également qu'au cours de la réunion de concertation du 23 novembre 2007 (voir procédure budgétaire [BUD/2007/2019](#)), les deux branches de l'autorité budgétaire ont décidé de mobiliser l'instrument de flexibilité en 2008 pour compléter le financement :

- des programmes européens GNSS, à concurrence d'un montant de 200 Mios EUR;
- de la PESC, à concurrence d'un montant de 70 Mios EUR.

Enfin, si les députés estiment que des efforts ont été faits pour garantir des ressources suffisantes pour les missions PESC/PESD (ex. au Kosovo), ils rappellent également que les actions extérieures, en général, et la PESC, en particulier, ne sont pas suffisamment couvertes à long terme. Ils soulignent dès lors que le sous-financement récurrent de la PESC devra dans les années à venir trouver une solution pluriannuelle (comme le démontre le fait que les besoins pour 2007 et 2008 dépassent de loin les prévisions annuelles faites au moment de l'adoption du cadre financier) et appellent la Commission et le Conseil à faire des propositions allant dans ce sens.

Instrument de flexibilité: mobilisation pour compléter le financement des programmes de radionavigation par satellite GNSS européens EGNOS-GALILEO et de la politique étrangère et de sécurité commune PESC

Le Parlement européen a adopté une résolution sur la proposition de décision du Parlement et du Conseil relative à la mobilisation de l'instrument de flexibilité.

La proposition adoptée en Plénière sur base du rapport de M. Reimer BÖGE (PPE-DE, DE) entend mobiliser l'instrument de flexibilité en vue de financer les programmes GNSS et la PESC pour un montant total de 270 Mios EUR. Cette mobilisation s'était, en effet, avérée nécessaire dans la mesure où les montants initialement prévus s'étaient révélés insuffisants tant pour le financement correct des programmes GNSS (EGNOS GALILEO) que pour assurer la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) de l'Union ? notamment la mission de l'UE au Kosovo.

Ce faisant, le Parlement rappelle qu'au cours de la réunion de concertation du 23 novembre 2007 (voir procédure budgétaire [BUD/2007/2019](#)), les deux branches de l'autorité budgétaire avaient décidé de mobiliser l'instrument de flexibilité en 2008 à hauteur de 200 Mios EUR pour les programmes GNSS et de 70 mios EUR pour la PESC.

Enfin, le Parlement indique que si globalement des efforts ont été faits pour garantir des ressources suffisantes pour les missions PESC/PESD (ex. au Kosovo), il rappelle que les actions extérieures, en général, et la PESC, en particulier, ne sont pas suffisamment couvertes à long terme. Il souligne dès lors que le sous-financement récurrent de la PESC devra, dans les années à venir, trouver une solution pluriannuelle (comme le démontre le fait que les besoins pour 2007 et 2008 dépassent de loin les prévisions annuelles faites au moment de l'adoption du cadre financier) et appelle la Commission et le Conseil à faire des propositions allant dans ce sens.